ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 123474

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de réforme du statut du FACÉ (Fonds d'amortissement des charges d'électrification). Prévu dans le cadre du quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2011, ce dossier suscite l'inquiétude de la part des représentants du syndicat d'électrification du département du Gers, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur l'ensemble des 463 communes. Participant à la qualité de la desserte électrique quel que soit le territoire, ce fonds est un outil stratégique important. Les élus regrettent l'intention du Gouvernement de privilégier la solution d'un compte d'affectation spéciale impliquant des complications en termes de pérennité de l'action du FACÉ et de gouvernance. Ils recommandent plutôt la création d'un établissement public administratif national permettant ainsi aux élus d'être toujours représentés dans sa gouvernance et de réguler le fonds à chaque loi de finances. Dans ces conditions, elle lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : Mme Gisèle Biémouret
Circonscription : Gers (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123474
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Économie, finances et industrie
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12718
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)